

GARANTIES SOPHISTICA

CONDITIONS GÉNÉRALES

Un an de garantie, pièces et main d'œuvre, contre tout défaut de fabrication. La garantie entre en vigueur lorsque Portes Standard Inc. facture le client.

Sont exclus de la garantie, les coûts de la main d'œuvre pour le remplacement des coupe-froids, de la barrière thermique du seuil et du balai de la porte.

Il est entendu que l'installation de la porte doit être faite selon les règles de l'art et que la porte soit destinée à un usage résidentiel pour que la garantie soit respectée.

L'installation d'une contre-porte annule la garantie.

PANNEAUX DE PORTE, PANNEAUX LATÉRAUX ET PANNEAUX NOBLE

Garantie de quinze (15) ans (pièces et main d'œuvre, 1 an) appliquée à partir de la date d'achat initial contre le gauchissement et le délaminage des panneaux de porte. Selon la garantie de l'industrie, le gauchissement d'une porte est considéré comme normal s'il n'excède pas un quart (1/4) de pouce.

Après échéance de la garantie d'un an sur les pièces et la main d'œuvre, les pièces sont remplacées seulement si cela est justifié.

Un battant de bois fendillé n'est pas garanti. Le fini texturé de la porte est garanti pendant vingt (20) ans contre le pelage et le boursoufflage.

Les marques d'usure autour de la poignée ne sont pas garanties.

UNITÉS SCELLÉES

Les unités scellées sont garanties par les manufacturiers de vitraux. Vous devez vous référer à leurs garanties respectives. Vous pouvez consulter les garanties dans les brochures de chacun des manufacturiers. **VEUILLEZ NOTER QU'AUCUN DE CES FOURNISSEURS NE GARANTIT LES BRIS SPONTANÉS.**

Un défaut du verre invisible à cinq (5) pieds de distance, à toutes heures de la journée, sans soleil direct, à l'intérieur d'un ovale représentant quatre-vingt pour cent (80 %) de la surface vitrée, sera considéré comme un défaut inadmissible à la garantie. Le verre utilisé pour des unités scellées peut contenir des imperfections visibles et acceptables.

PIÈCES DE PVC

Les recouvrements de PVC blanc sont garantis pendant vingt (20) ans (1 an, pièces et main d'œuvre) contre tout défaut tel que l'écaillage, le fendillement, la rouille, la pourriture et l'apparition de boursoufflures en surface.

CADRE DE BOIS

Garantie d'un (1) an sur les composantes de bois contre tout défaut de fabrication. Les variations de couleurs dans le bois ne peuvent faire l'objet d'une réclamation. La garantie ne peut être appliquée sur les parties apparentes du bois qui ne sont pas protégées contre l'eau.

PEINTURE

La peinture appliquée en usine sur les portes et les panneaux latéraux, excluant le balai de porte (1 an, pièces et main d'œuvre), est garantie sur une période de dix (10) ans contre l'écaillage et la décoloration inégale.

Si des pièces de PVC ou d'aluminium peinturées doivent être remplacées, les couleurs peuvent être différentes en raison d'une décoloration causée par les rayons UV ou la pollution. Ces variations de couleurs sont normales, ne sont pas garanties et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

PENTURES

Les pentures sont garanties un (1) an contre la rouille (les pièces seulement).

SEUIL DE GRANIT

Ce seuil ne peut faire l'objet d'une réclamation après livraison. **Toute défectuosité du seuil doit être inscrite sur le bon de livraison.**

La teinte du granite ne peut faire l'objet d'une réclamation. Les variations de teinte dans la pierre sont normales.

SEUILS COMMERCIAUX

Ces seuils ne sont pas garantis contre les infiltrations d'air et d'eau.

POIGNÉE MULTIPONTS

Le fini et le mécanisme des poignées multipoints sont garantis durant cinq (5) ans à compter de la date d'achat (pièces et main d'œuvre, 1 an).

NOTES ET EXCLUSIONS

Portes Standard Inc. se réserve le droit d'apporter des améliorations ou des changements à ses produits. Les portes déjà livrées ne seront ni échangées, ni modifiées. Aucune garantie ne s'applique dans les cas de sinistre naturel, mauvaise installation, vandalisme ou manque d'entretien.